



Photo Credit: Joel Sheakoski
Copyright: Inter-Parliamentary Union

DES MOTS

ET DES FAITS

BEIJING +30

RÉSUMÉ

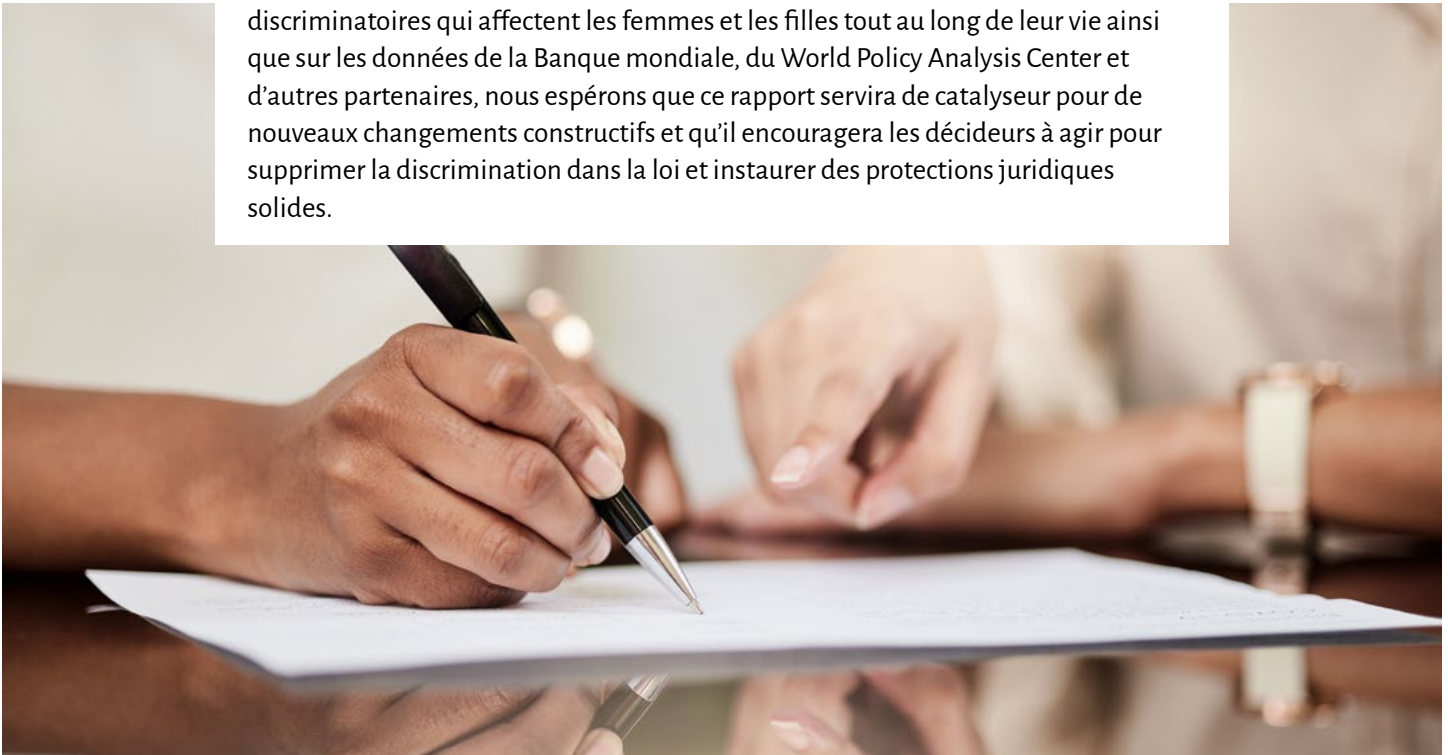
Trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

En 1995, une grande majorité des gouvernements du monde, soit 189 pays, ont adopté la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (Programme de Beijing), s'engageant ainsi à respecter un cadre mondial qui vise à réaliser pleinement les droits humains des femmes et des filles. Le Programme de Beijing comprend des engagements explicites à éliminer toutes les formes de discrimination fondée sur le sexe dans la loi et à mettre en œuvre des mesures positives pour parvenir à l'égalité pour toutes les femmes et les filles dans douze domaines essentiels des droits humains.

Depuis, Equality Now, en partenariat avec des organisations du monde entier, suit les avancées et les revers de la mise en œuvre du Programme de Beijing et insiste particulièrement pour que les gouvernements honorent leur engagement d'« **abroger toutes les lois encore en vigueur qui introduisent une discrimination fondée sur le sexe** ». Il s'agit en effet d'une obligation en vertu du droit international et d'un élément clé de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (les ODD).

Le trentième anniversaire du Programme de Beijing en 2025 marque un nouveau tournant pour les gouvernements, qui doivent prendre des mesures immédiates et concrètes pour traduire leurs paroles en actes.

L'égalité juridique reste la pierre angulaire du changement transformateur de la société. Grâce au plaidoyer soutenu des femmes, des filles et de leurs alliés du monde entier, des succès majeurs ont été remportés malgré les régressions constantes et les résistances auxquelles se heurte l'égalité des sexes et de genre. En continuant de braquer les projecteurs sur un échantillon de lois explicitement discriminatoires qui affectent les femmes et les filles tout au long de leur vie ainsi que sur les données de la Banque mondiale, du World Policy Analysis Center et d'autres partenaires, nous espérons que ce rapport servira de catalyseur pour de nouveaux changements constructifs et qu'il encouragera les décideurs à agir pour supprimer la discrimination dans la loi et instaurer des protections juridiques solides.



Cinq ans ont passé depuis le processus d'examen de Beijing +25

De Cuba à la Zambie, des progrès notables ont été réalisés. **Plus de 60 lois à travers le monde soulignées dans nos rapports depuis 1999 ont été entièrement ou partiellement modifiées ou abrogées, dont 11 depuis 2020**, ce qui marque un pas de plus vers l'égalité juridique.

Les femmes et les filles continuent de faire face à diverses formes de discrimination, dont la majorité est souvent perpétuée ou facilitée par le droit national. Par exemple, leur **statut personnel** est affecté lorsque les gouvernements n'accordent pas la nationalité ou la citoyenneté en fonction du sexe, imposent des restrictions à la liberté de circulation des femmes sans le consentement des tuteurs masculins, refusent aux femmes l'accès à l'éducation ou les empêchent de prendre des décisions indépendantes sans l'accord d'un « chef de ménage » masculin. De même, les femmes et les filles subissent des discriminations liées à leur **statut matrimonial**, avant, pendant et après le mariage. De nombreuses filles sont encore victimes de mariage forcé, souvent sanctionné par la loi, ou sont soumises à un âge minimum de mariage plus jeune que celui de leurs homologues masculins.

En outre, les femmes sont confrontées à des inégalités et à des discriminations persistantes dans le **secteur économique**, notamment des disparités salariales, une répartition inégale des responsabilités familiales, des possibilités d'emploi limitées en raison de leur sexe et des discriminations en matière d'héritage, de droits de propriété et de possession d'actifs. Ces inégalités juridiques rendent les femmes plus vulnérables à la **violence et à d'autres violations des droits humains**. Les auteurs de violences à l'égard des femmes continuent de jouir de l'impunité, en particulier dans les pays où le viol conjugal ne constitue pas une infraction pénale ou dans ceux où les lois en vigueur réduisent ou annulent les sanctions pour les violeurs qui épousent leurs victimes.

Aucun pays n'a atteint la pleine égalité juridique pour les femmes et les filles. Selon le rapport du Groupe de la Banque mondiale intitulé « *Les femmes, l'entreprise et le droit 2024* », **les femmes jouissent toujours de moins de deux tiers des droits juridiques reconnus aux hommes. L'écart entre les sexes est encore plus grand dans la pratique en raison d'un manque significatif d'application des lois en vigueur.**

Les droits humains régressent partout dans le monde

La marche vers l'égalité entre les sexes continue de se heurter à des résistances et à un recul de droits durement acquis. Cette résistance s'exprime souvent par le biais du nationalisme ou par une revendication des « valeurs familiales » traditionnelles, qui visent à maintenir les femmes et les filles sous une forme de contrôle patriarcal. Les droits sexuels et reproductifs sont un exemple clair de régression : certains pays ont criminalisé l'accès à l'avortement sécurisé, supprimé les motifs d'avortement légal ou promulgué des lois qui assimilent l'avortement à un homicide. Des mesures ont également été prises pour interdire et criminaliser les relations entre personnes de même sexe et pour interdire les soins de santé vitaux aux jeunes transgenres.

Les **visées anti-droits** apparaissent également de façon évidente dans les restrictions imposées à la société civile et aux organisations de défense des droits humains. Les gouvernements ont ciblé les sources de financement, ce qui conduit à l'autocensure et favorise un climat de peur. Parallèlement, les protections juridiques contre la violence, tant au sein du mariage qu'en dehors, sont de plus en plus menacées dans de nombreux pays. Des pressions croissantes visent à réduire les protections juridiques des femmes et à affaiblir les mécanismes de responsabilisation des auteurs de violences à leur encontre, de l'Amérique latine à l'Eurasie. La répression des droits des femmes s'est manifestée de nombreuses manières, notamment par le démantèlement actif des institutions et de la société civile qui soutiennent l'égalité des femmes. Des lois restreignant le droit à l'éducation, à la liberté de circulation et d'expression ont été adoptées dans de nombreux pays, de l'Afghanistan aux États-Unis.

Depuis le dernier examen par les Nations Unies de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing en 2020, le monde a connu la pandémie de COVID-19, qui a provoqué l'effondrement des infrastructures sociales, économiques, culturelles et de santé. La crise a mis en évidence des lacunes de longue date dans l'accès aux droits fondamentaux, laissant des millions de personnes, en particulier des femmes, dans des situations désastreuses et sans précédent. Parmi les nombreuses évaluations qui ont suivi la pandémie, l'importance de renforcer l'égalité juridique et la non-discrimination a été soulignée comme une étape essentielle pour renforcer la résilience et garantir le relèvement.

Des bases solides pour l'égalité juridique : les constitutions et le droit de la famille

En outre, deux domaines du droit restent fondamentaux pour mettre fin à la discrimination fondée sur le sexe : **le droit constitutionnel et le droit de la famille**. Le Programme d'action de Beijing appelle les gouvernements à apporter des garanties constitutionnelles interdisant toute forme de discrimination directe ou indirecte fondée sur le sexe, en particulier dans le contexte du statut des femmes au sein de la famille. Les constitutions servent de fondement et de référence à toutes les autres lois, en garantissant idéalement leur conformité aux principes d'égalité, à condition qu'il n'y ait pas de dérogations ou d'exceptions pour le statut personnel ou les lois religieuses. L'interdiction explicite de la discrimination fondée sur le sexe dans les constitutions nationales contribue à protéger les femmes contre le recul de leurs droits et entrave l'adoption de lois discriminatoires. Si 85 % des pays ont des constitutions qui garantissent l'égalité des sexes et/ou de genre, un nombre restreint, mais notable, de pays n'a pas encore atteint cet objectif.

Il reste indispensable de renforcer et d'encourager une vision stratégique garantissant l'égalité au sein de la famille afin de respecter les normes fixées par le Programme d'action de Beijing et les Objectifs de développement durable (ODD). Les lois familiales, qu'elles soient codifiées ou non, qui régissent des domaines tels que le mariage, la tutelle, le divorce, la garde des enfants et l'héritage, ont une incidence

sur la vie quotidienne des femmes et de leurs familles. Toute discrimination fondée sur le sexe dans le droit de la famille non seulement porte atteinte au droit des femmes et des filles à l'égalité, mais aussi à leur accès à l'éducation, aux soins de santé, au logement, à la sécurité économique, y compris aux droits fonciers et successoraux, et à la participation à la vie publique. Ces défis interdépendants sont encore exacerbés par la crise climatique, la sécheresse et la dégradation des sols – autant de facteurs qui alourdissent les responsabilités familiales et domestiques qui pèsent de façon disproportionnée sur les femmes. En 2025 et au-delà, quel que soit le contexte politique, les lois familiales discriminatoires nécessitent une réforme globale et systémique.

Nous devons impérativement supprimer toutes les formes de discrimination dans la loi – qu'il s'agisse de discrimination l'égard du statut personnel, matrimonial ou économique des femmes, ou de la violence qu'elle autorise, voire encourage à leur encontre – pour permettre aux femmes de participer pleinement et de manière significative à tous les aspects de la vie. C'est le minimum acceptable.

Les gouvernements en premier lieu, de même que les chefs religieux, les institutions internationales des droits humains et les décideurs politiques, sont responsables devant les populations des promesses qu'ils ont faites à tous les niveaux. Il est temps d'agir pour mettre en œuvre les promesses du Programme de Beijing et d'ajouter enfin l'égalité à la loi.



Scannez pour voir le Rapport ou visitez : equalitynow.org/beijing30



info@equalitynow.org



[@equality-now](https://www.linkedin.com/company/equality-now)



www.equalitynow.org



[@equalitynow](https://twitter.com/equalitynow)



[@equalitynoworg](https://www.facebook.com/equalitynoworg)



[@equalitynoworg](https://www.instagram.com/equalitynoworg)



Equality Now
A just world for women and girls.